

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Authier-Nord tenue exceptionnellement à la salle du conseil, le 17 septembre 2020, à 19h15. Compte tenu qu'une messe se tenait à la salle communautaire cette même journée, il a été convenu de faire cette séance extraordinaire à la salle du conseil. Les recommandations sanitaires ont été respectées.

Sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, sont présents les conseillères et conseillers suivants : Lorrie Gagnon, Andrée Labranche, Noëlla Dubé, Gilles Dubé et Steve Bruneau. Madame Carolle Bédard, secrétaire adjointe agit comme secrétaire.

#### Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du deuxième projet de règlement 2020-03 modifiant le règlement de zonage 86-16.
3. Dépôt du projet « De la sécurité à nos atouts » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) à la MRC.
4. MELCCC : Bail no 2020-039.
5. Niveleuse de Proulx & Genesse.
6. Période de questions.
7. Clôture de la séance.

#### **1-Adoption de l'ordre du jour.**

2020-09-01EX Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **2-Adoption du second projet de règlement 2020-03 modifiant le règlement de zonage 86-16.**

2020-09-02EX **Second projet de règlement 2020-03 modifiant le règlement de zonage numéro 86-16 afin d'autoriser certains usages dans la zone 400**

ATTENDU l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui décrète que le conseil de la municipalité adopte, avec ou sans changement, un second projet de règlement;

ATTENDU QUE ce second projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues dans le premier projet;

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon et résolu à l'unanimité du conseil que :

**Le second projet de modification au règlement de zonage 86-16, portant le numéro 2020-03 soit adopté, lequel s'intitule comme suit :**

**« Règlement 2020-03 modifiant le règlement de zonage 86-16 afin d'autoriser certains usages dans la zone 400 »**

2020-09-03EX **3- Dépôt du projet « De la sécurité à nos atouts » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) à la MRC.**

#### **Dépôt du projet « De la sécurité à nos atouts » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS)**

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord désire habiter et développer son territoire de façon harmonieuse et intégrée;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord désire maintenir et améliorer les infrastructures déjà en place tout en les rendant sécuritaires, facile d'accès favorisant ainsi son utilisation par les citoyens et visiteurs;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord confirme qu'elle fait de ce projet, sa priorité #1.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu que la municipalité délègue mesdames, Élise Gagnon, directrice générale, et Carolle Bédard, chargée de projet, à monter et soumettre le projet « De la sécurité à nos atouts » à la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS). Ces deux personnes sont également autorisées à signer tous documents relatifs à ce projet.

#### **4-MELCCC : Bail no 2020-039.**

**Bail no : 2020-039 - Dossier no : 4121-2018-0068**

2020-09-04EXT

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord a fait une demande d'un octroi de droit au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le 17 avril 2018;

ATTENDU QUE selon les dispositions du Règlement sur le domaine hydrique de l'État (RLRQ, c. R-13, r.1) de la Loi sur le régime des eaux (RLRQ, c. R-13), un projet de bail sous seing privé visant à régulariser la présence d'une rampe de mise à l'eau sur le lit de la rivière Bellefeuille en face de notre propriété, sous l'autorité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, doit d'être signé entre les deux parties;

ATTENDU QUE les lieux seront utilisés à fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau;

ATTENDU QUE les frais reliés à ce bail sont de 69\$/79.33\$ annuellement, et peut être maintenu en vigueur, incluant toutes les reconductions, pour une période maximale de vingt-cinq (25 ans).

SUR LA PROPOSITION du conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Lorrie Gagnon et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'autoriser le maire Alain Gagnon et/ou Élise Gagnon, directrice générale, à signer le dit bail numéro 2020-039 comme LOCATAIRE. Le témoin présent à signer est Carolle Bédard, secrétaire-adjointe.

#### **5-Niveleuse de Proulx & Genesse.**

La niveleuse que la municipalité désire acquérir devrait être disponible dans la semaine du 6 octobre prochain. À ramener à la prochaine séance.

#### **6-Période de questions.**

**Bordure de ciment** : La bordure de ciment séparant la rue Principale de l'entrée du bureau municipal doit être enlevée.

**Entretien du Chemin de la Forêt** : Le déneigement du Chemin de la Forêt pourrait être fait par la ville de Macamic jusqu'à ce que le camion de déneigement acheté par la municipalité soit livré, c'est-à-dire à la fin décembre. Le maire s'entretiendra avec la mairesse de la ville de Macamic à ce sujet.

**Futur chauffeur de camion** : Les conseillers discutent entre autres pour le futur chauffeur du camion de déneigement, des points suivants qui sont à considérer : d'un contrat possible, des semaines assurées, des heures supplémentaires. Le dossier de conduite sera obligatoirement demandé. À ramener à la prochaine séance.

« **Man hold** » : Un nouveau modèle de « man hold » a été remarqué à Amos.

#### **7-Clôture de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Steve Bruneau propose la levée de la séance, il est 20h13.

---

Alain Gagnon, maire

---

Carolle Bédard, secrétaire adjointe